ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

communes

Question écrite n° 18856

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les demandes exprimées par la Fondation Abbé Pierre concernant les gens du voyage. La Fondation Abbé Pierre regrette l'application trop lente de la loi de juillet 2000 qui a imposé aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'aires d'accueil dans le cadre des schémas départementaux. Elle demande donc, d'une part, que soit mis en oeuvre l'article sur la sédentarisation pour permettre le développement de petites aires familiales et, d'autre part, que soient encouragées et soutenues toutes les expériences innovantes d'habitat adapté favorisant la sédentarisation. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux dispositions relatives à la sédentarisation des gens du voyage dont la solution doit pouvoir faire appel, en complément du logement de droit commun qui reste bien entendu la référence, à des formules mixtes. Cette dimension est complémentaire de celle relative à la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage itinérants, qui constitue l'autre volet de la politique menée en direction de ces populations dans le champ du ministère chargé de l'équipement et du logement. Il est ainsi prévu, dans le plan de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion, qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 16 mars dernier, de faire l'inventaire des expériences en cours afin d'identifier les points de blocage et de mettre en place un dispositif pérenne. D'ores et déjà, la circulaire relative à la mise en oeuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État du 21 mars 2003 a ouvert la possibilité de subventionner des projets de terrains familiaux locatifs, notamment ceux autorisés au titre de l'article 8 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18856
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4015
Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8214